

# Prix UNESCO-Japon d'éducation en vue du développement durable

## Foire aux questions

Février 2021

### Table des matières

<b>1) Qui peut présenter sa candidature ?</b>	2
1.1 - Qui peut être candidat ?	2
1.2 - Je réponds aux critères d'éligibilité : puis-je présenter directement ma candidature ?	2
1.3 - Mon ONG a déjà collaboré avec l'UNESCO par le passé. Puis-je présenter sa candidature ?	2
1.4 - Qu'est-ce qu'une ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO ? Comment mon ONG peut-elle acquérir ce statut ?	2
1.5 - Nous sommes une ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO. Pouvons-nous participer au Prix ?	3
1.6 - Le même projet/programme peut-il être nominé par plusieurs États membres ou ONG ?	3
1.7 - La même organisation peut-elle être nominée plusieurs fois pour différents projets/programmes ?	3
<b>2) Comment remplir et soumettre le formulaire de candidature ?</b>	3
2.1 - Quand puis-je remplir et soumettre mon formulaire de candidature ?	3
2.2 - Je ne parviens pas à accéder à la plateforme de candidature en ligne. Comment puis-je y accéder ?	3
2.3 - En tant que gouvernement d'un État membre de l'UNESCO, comment puis-je soumettre une candidature ?	4
2.4 - En tant qu'ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO, comment puis-je soumettre une candidature ?	4
2.5 - Puis-je envoyer mon formulaire de candidature ainsi que les documents d'appui par courriel ou par voie postale ?	4
2.6 - Puis-je remplir le formulaire de candidature en espagnol, en arabe ou dans une autre langue officielle des Nations Unies ?	4
2.7 - Qu'est-ce qui constitue une bonne candidature ?	4
<b>3) Que se passe-t-il après la soumission d'une candidature ?</b>	5
3.1 - Recevrai-je confirmation après soumission de ma candidature ?	5
3.2 - Qui sélectionne les lauréats ?	5
3.3 - Quand connaît-on le nom des lauréats ?	5
3.4 - Que se passe-t-il si je remporte le Prix ?	5
3.5 - Les candidats malheureux obtiennent-ils une quelconque reconnaissance ou des commentaires en retour ?	5
3.6 - Puis-je représenter ma candidature l'année suivante ?	6

## 1) Qui peut présenter sa candidature ?

### 1.1 - Qui peut être candidat ?

La candidature au Prix est ouverte aux **institutions** et aux **organisations** ayant un **projet/programme** précis **d'EDD**. Celui-ci doit :

- être en cours et exister depuis au moins **quatre ans**
- présenter des preuves de son impact élevé par rapport aux moyens investis.
- être reproductible et évolutif
- contribuer à au moins un des cinq domaines d'action prioritaire du cadre de l'EDD pour 2030 (faire progresser les politiques ; transformer les environnements d'apprentissage et de formation ; développer les capacités des éducateurs et des formateurs ; mobiliser les jeunes ; accélérer les solutions durables au niveau local) Veuillez vous référer aux pages 25-34 de la [Feuille de route de l'EDD pour 2030](#) pour plus d'information).

De plus **amples informations sur les critères de sélection** sont disponibles [ici](#).

### 1.2 - Je réponds aux critères d'éligibilité : puis-je présenter directement ma candidature ?

**Les candidatures spontanées auprès de l'UNESCO ne sont pas acceptées.** Tous les candidats doivent avoir été désignés par :

- ⇒ le **gouvernement d'un État membre de l'UNESCO**, par l'entremise de sa Délégation permanente auprès de l'UNESCO. Nous vous conseillons de vous mettre d'abord en rapport avec la Commission nationale pour l'UNESCO de votre pays (voir la liste [ici](#)).

OU

- ⇒ **une ONG ou une Fondation en partenariat officiel avec l'UNESCO** (voir la question 1.3). Vous souhaitez peut-être contacter une ONG intervenant dans votre domaine (voir la liste [ici](#)).

Chaque État membre ou organisation peut présenter **jusqu'à 3 candidatures** à chaque édition du Prix.

Les États membres ou les organisations décident eux-mêmes du **processus de sélection** qu'ils souhaitent mettre en place à cet effet au niveau **national**, ainsi que des dates limites et des critères de sélection des candidats au Prix. L'UNESCO ne peut influencer et n'influence en aucun cas ces décisions ou processus.

### 1.3 - Mon ONG a déjà collaboré avec l'UNESCO par le passé. Puis-je présenter sa candidature ?

Attention, seules les « **ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO** » sont autorisées à présenter des candidatures (voir la question 1.4). Ces soumissions doivent concerner des organisations. Nul ne peut présenter sa propre candidature.

Toutefois, toute ONG répondant aux critères d'éligibilité peut être nominée pour le Prix (voir la question 1.1).

### 1.4 - Qu'est-ce qu'une ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO ? Comment mon ONG peut-elle acquérir ce statut ?

Les termes « **ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO** » et « **fondation entretenant des relations officielles avec l'UNESCO** » désignent un partenariat particulier conclu avec l'UNESCO, à la suite d'une longue collaboration et d'un processus de demande officiel. Vous trouverez [ici](#) la liste des organisations entretenant actuellement des relations officielles avec l'UNESCO.

- Si vous souhaitez devenir une ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO, vous devez vous mettre en rapport avec le Secteur des relations extérieures de l'UNESCO. Il s'agit d'un processus long, qui ne peut être engagé que s'il existe déjà des projets /programmes communs avec l'UNESCO. On trouvera de plus amples informations à ce sujet [ici](#).

- Une ONG n'a pas besoin d'être un partenaire officiel pour être nominée pour le Prix (voir la question 1.2).

### 1.5 - Nous sommes une ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO. Pouvons-nous participer au Prix ?

En tant qu'ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO, vous pouvez présenter **jusqu'à trois candidatures** à chaque édition du Prix (voir la question 2.4).

- Si votre organisation possède **plusieurs sections** ou bureaux internationaux, la candidature doit être présentée par son siège.
- **Nul ne peut présenter sa propre candidature spontanée** : ceci signifie qu'une ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO ne peut se nommer elle-même pour le Prix. Si vous souhaitez que votre ONG soit nominée pour le Prix, nous vous conseillons de contacter le gouvernement d'un État membre de l'UNESCO ou une organisation partenaire entretenant des relations officielles avec l'UNESCO (voir la question 1.2).

### 1.6 - Le même projet/programme peut-il être nommé par plusieurs États membres ou ONG ?

Les candidatures conjointes (présentées conjointement par plusieurs États membres ou ONG) ne sont pas possibles. Différents États membres ou ONG peuvent décider de nommer un même projet sous forme de candidatures distinctes, mais ceci n'augmentera pas les chances des candidats par comparaison à la présentation de leur candidature par un seul État membre ou une seule ONG.

### 1.7 - La même organisation peut-elle être nominée plusieurs fois pour différents projets/programmes ?

Chaque candidature doit concerner un projet/programme spécifique d'EDD (voir la question 1.1). Toutefois, il est possible de nommer différents projets/programmes d'une même organisation sous forme de candidatures distinctes lors de la même édition ou des éditions suivantes.

## 2) Comment remplir et soumettre le formulaire de candidature ?

### 2.1 - Quand puis-je remplir et soumettre mon formulaire de candidature ?

L'appel à candidatures et les autres dates font l'objet d'une annonce sur la [page d'accueil du Prix](#). Aucune candidature n'est acceptée en dehors de cette période.

### 2.2 - Je ne parviens pas à accéder à la plateforme de candidature en ligne. Comment puis-je y accéder ?

Seuls les **gouvernements** des États membres de l'UNESCO (les Commissions nationales pour l'UNESCO et les Délégations permanentes auprès de l'UNESCO) et les **ONG en partenariat officiel** avec l'UNESCO peuvent accéder à la plateforme de candidature en ligne.

- Les candidats désireux d'être nommés pour le Prix sont invités à contacter la **Commission nationale pour l'UNESCO de leur pays ou une organisation entretenant des relations officielles** avec l'UNESCO (voir la question 1.1). Les gouvernements des États membres de l'UNESCO peuvent demander l'accès à la plateforme de nomination en ligne pour un candidat dont ils ont décidé de soumettre la candidature (voir la question 2.3).
- Le nom d'utilisateur pour toutes les Délégations permanentes et les Commissions nationales est leur compte de l'UNESCO – pour plus d'informations, vous pouvez consulter le **guide de l'utilisateur** à la

section « Documents » [ici](#)

- Les ONG en partenariat officiel doivent enregistrer leurs informations [ici](#)– (voir la question 2.4).

Les **champs**/questions figurant sur le formulaire de candidature en ligne sont consultables dans la « note explicative » de chaque édition, disponible [ici](#), à la section « Documents ».

### 2.3 - En tant que gouvernement d'un État membre de l'UNESCO, comment puis-je soumettre une candidature ?

Les États membres doivent soumettre les candidatures par l'entremise de leur **Délégation permanente auprès de l'UNESCO** via la **plateforme de candidature en ligne**. La Commission nationale pour l'UNESCO du pays peut aussi accéder au formulaire de candidature en ligne, qu'elle complètera avant sa soumission par la Délégation. Les États membres peuvent aussi demander l'accès à la plateforme de nomination en ligne pour chacune des candidatures présentées (trois au maximum). La plateforme de nomination en ligne est accessible uniquement avec le compte de l'UNESCO ou un compte Microsoft. Veuillez noter que les adresses email des candidats doivent être associés à un compte Microsoft.

Un **guide de l'utilisateur** de la plateforme en ligne est disponible [ici](#) à la section « Documents »

### 2.4 - En tant qu'ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO, comment puis-je soumettre une candidature ?

Les ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO, qui peuvent présenter jusqu'à trois candidatures, doivent demander l'accès à la plateforme de nomination en ligne [ici](#). La plateforme de nomination en ligne est accessible uniquement avec le compte de l'UNESCO ou un compte Microsoft. Veuillez noter que les adresses email des candidats doivent être associés à un compte Microsoft. Si vous avez déjà soumis une candidature au Prix d'EDD par le passé, votre nom d'utilisateur et votre mot de passe restent valides. En cas d'oubli de votre mot de passe, vous pouvez en demander la réinitialisation [ici](#).

### 2.5 - Puis-je envoyer mon formulaire de candidature ainsi que les documents d'appui par courriel ou par voie postale ?

Tous les formulaires de candidature et les documents d'appui doivent être transmis via la **plateforme de candidature en ligne**.

### 2.6 - Puis-je remplir le formulaire de candidature en espagnol, en arabe ou dans une autre langue officielle des Nations Unies ?

Les **informations** concernant le Prix UNESCO-Japon d'EDD et le processus de soumission des candidatures sont actuellement disponibles sur notre site web en **anglais** et en **français**. Toutefois, **l'anglais** et **le français** sont les seules langues de travail de l'UNESCO et, par conséquent, **les candidatures et les documents d'appui doivent être soumis exclusivement dans l'une de ces deux langues**.

Si vous avez besoin d'une aide à cet égard, vous pouvez vous adresser à la Commission nationale pour l'UNESCO de votre pays. Vous trouverez [ici](#) la liste des Commissions nationales.

### 2.7 - Qu'est-ce qui constitue une bonne candidature ?

Le jury recherche en particulier les projets/programmes **innovants** qui traitent à égalité des dimensions **économique, environnementale et sociale** du développement durable et ont déjà démontré leur capacité à **apporter un changement au niveau individuel et sociétal** (voir la question 1.1). Vous trouverez des informations concernant les projets/programmes déjà primés, ainsi que les appréciations du jury, [sur le site web du Prix](#).

Voici quelques conseils d'ordre général qui vous aideront à remplir le formulaire de candidature :

- lisez avec attention et suivez scrupuleusement les **instructions** contenues dans chaque zone du

formulaire

- remplissez-le de **manière claire et concise** (prévoyez au moins un relecteur)
- respectez strictement la **limite de mots** indiquée
- soignez tout particulièrement la rédaction du **résumé du projet/programme**, qui doit présenter tous les aspects de la candidature
- candidats : contactez **le plus tôt possible** les soumissionnaires potentiels, pour qu'ils disposent du temps nécessaire pour valider et soumettre votre candidature.

### 3) Que se passe-t-il après la soumission d'une candidature ?

#### 3.1 - Recevrai-je confirmation après soumission de ma candidature ?

En tant que **nominateurs**, les États membres de l'UNESCO (Commissions nationales et Délégations permanentes) et les ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO recevront **automatiquement un courriel de confirmation** concernant chacun des dossiers de candidature effectivement soumis en ligne.

Les **candidats** nommés ne reçoivent aucune confirmation de l'UNESCO, et doivent s'informer de l'état de leur candidature auprès de l'entité nominatrice.

#### 3.2 - Qui sélectionne les lauréats ?

Tous les dossiers admissibles sont examinés par un **jury international** composé de **cinq experts indépendants**. Ces derniers recommandent lors de chaque édition trois lauréats à la Directrice générale de l'UNESCO qui prend la décision finale. Ni l'UNESCO ni le gouvernement du Japon en tant que donateur ne prennent part à l'évaluation des candidatures.

#### 3.3 - Quand connaît-on le nom des lauréats ?

Le nom des trois lauréats est annoncé à chaque édition en temps voulu par un communiqué de presse, ainsi qu'une annonce sur le [site web du Prix](#). Seuls les lauréats et leurs États membres sont avisés individuellement.

#### 3.4 - Que se passe-t-il si je remporte le Prix ?

Les lauréats sont informés de l'attribution du Prix par l'UNESCO peu avant l'annonce officielle.

L'UNESCO invitera deux représentants de chacun des lauréats à la cérémonie de remise du Prix, qui a généralement lieu à Paris en octobre ou novembre (toutes les dates sont annoncées sur la [page d'accueil du Prix](#)).

Chacun des lauréats recevra un diplôme et la somme de **50 000 dollars EU**. Les fonds seront transférés sur leur compte bancaire dans la semaine de la cérémonie de remise des prix.

Tous les lauréats sont invités à rejoindre le réseau ESD-net 2030 pour échanger et collaborer avec des parties prenantes de l'EDD du monde entier.

#### 3.5 - Les candidats malheureux obtiennent-ils une quelconque reconnaissance ou des commentaires en retour ?

Malheureusement, en raison du nombre important des candidatures, il n'est pas possible de fournir aux candidats des commentaires en retour individuels ou collectifs, et les Statuts du Prix ne prévoient pas la publication de la liste des finalistes.

Toutefois, l'UNESCO décide occasionnellement de mettre en lumière certains projets/programmes qui ont attiré l'attention du jury au cours du processus de sélection sur le site de l'UNESCO

### **3.6 - Puis-je représenter ma candidature l'année suivante ?**

Oui. Si vous répondez aux critères d'éligibilité et que le gouvernement d'un État membre de l'UNESCO ou une ONG en partenariat officiel le souhaite, il ou elle peut resoumettre votre candidature pour le même projet/programme ou pour un autre projet/programme lors d'une édition future du Prix.